



Lions Club de Montaigu

LE REGLEMENT DE LA MANIFESTATION

Exposant véhicule et/ou Moto 4 OCTOBRE 2026 à Cugand

Article 1 Cette manifestation est une exposition statique, cependant, et sur la base du volontariat, certains d'entre vous peuvent proposer des baptêmes (cf fiche d'inscription). Néanmoins vu le nombre de véhicules participants et pour le bon déroulement de cette manifestation, plusieurs règles sont à respecter.

Article 2 Le conducteur doit être en possession de son permis de conduire. Le conducteur doit avoir son véhicule conforme aux prescriptions du code de la route :

- **Administrativement** : assurance RC, carte grise.
- **Techniquement** : signalisation, éclairage, freins, contrôle technique à jour etc...

Respect du code de la route sur tous les itinéraires destinés aux baptêmes, limitation de vitesse, distance de sécurité entre véhicules. Dans tous les cas, la voiture doit être en bon état de présentation d'origine et de marche.

Article 3 Tout conducteur ne respectant pas la loi sur la consommation d'alcool et de stupéfiants sera exclu de la manifestation. Toutes les activités liées à la manifestation (baptême, rallye) sont sous l'entière responsabilité du conducteur.

Article 4 Tous les participants s'engagent à prendre en compte le présent règlement.